

# Affaires familiales

## Tarifs 2024/2025





**Pierre Bell-Lloch**  
Maire de Vitry-sur-Seine

## Édito

À Vitry, c'est à chacune et chacun selon ses besoins et ses moyens, car **chaque jeune est unique et doit pouvoir être accompagné pour grandir dans notre société.**

Nous utilisons donc la tarification par quotient familial afin de permettre à toutes et tous de jouir d'un égal accès aux activités d'étude et de loisirs, aux séjours de vacances, à la restauration scolaire.

Ce quotient est **adapté à tous les niveaux de revenus**, nous le revisitons régulièrement dans un souci de justice sociale. Pour la deuxième année consécutive, les tarifs n'ont pas été augmentés.

**L'instauration de la facture mensualisée** pour l'ensemble des activités socioéducatives municipales, vous permet de bénéficier d'une gestion budgétaire simplifiée et plus prévisible, réduisant le stress financier lié aux paiements importants. Depuis cette année 2024, **un portail numérique pensé pour l'usage des familles** est disponible. Le nouveau portail a étendu les fonctionnalités du Kiosque Famille pour faciliter vos démarches en ligne. Ce nouvel outil s'inscrit dans le renforcement **d'un service public moderne**, soucieux de clarté et de lisibilité.

Nous nous retrouvons également le 8 septembre, au parc des Chouettes, **pour la deuxième édition de notre forum de rentrée** dédié aux familles, aux enfants et aux jeunes. Ce festival de rentrée sera une nouvelle fois l'occasion pour vous de **découvrir toutes les offres des services municipaux. Cette année, nouveauté, se rajouteront les associations sportives et culturelles afin de vous permettre, sur une journée, d'embrasser toutes les offres diverses de notre vie municipale.**

Nous y retrouverons notamment la fête des retours, toujours aussi appréciée pour **sa rétrospective des séjours de vacances et ses animations riches et variées**, le dispositif « SOS Rentrée » pour nos jeunes préados et des espaces dédiés aux activités des centres de loisirs et des ludothèques, et bien plus encore !

Au plaisir de nos rencontres le 8 septembre et toute l'année.

# Les missions du Service des Affaires Familiales (S.A.F.)

Chaque année, le Service des Affaires Familiales (S.A.F.) vous accueille sur rendez-vous, pour toutes les démarches concernant :

- les inscriptions scolaires,
  - le calcul du quotient familial,
  - les bourses communales d'étude
- et pour toutes questions liées à la facturation des activités scolaires et périscolaires, des activités artistiques et des séjours vacances organisés par la Ville.

## Les inscriptions scolaires

**Campagne d'inscription à l'école maternelle :** chaque année de janvier à avril, sur RDV au guichet du SAF, en vue de la rentrée scolaire en septembre.

Passage en école élémentaire automatique sans inscription pour les enfants déjà en maternelle à Vitry. Pour les nouvelles familles arrivant sur Vitry-sur-Seine, l'inscription s'effectue tout au long de l'année.

Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF (Hôtel de Ville, zone verte, RDC) ou à télécharger directement sur : [www.vitry94.fr/521/services/education-formation/ecoles-maternelles-et-elementaires/inscriptions-ecole-maternelle.htm](http://www.vitry94.fr/521/services/education-formation/ecoles-maternelles-et-elementaires/inscriptions-ecole-maternelle.htm)

## Le quotient familial

**Campagne de calcul du quotient familial :** chaque année de mars à mai pour le QF de l'année scolaire suivante. Calcul du quotient familial à renouveler obligatoirement chaque année. Sa révision n'est pas systématique : sans une demande de renouvellement, le tarif maximum est automatiquement appliqué.

Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF (Hôtel de Ville, zone verte, RDC) ou à télécharger sur : [www.vitry94.fr/5328/services/enfance/calcul-quotient-familial.htm](http://www.vitry94.fr/5328/services/enfance/calcul-quotient-familial.htm)

## Les bourses communales

Une bourse peut être accordée aux familles habitant Vitry depuis plus d'un an (hors hébergement), qui en font la demande, pour les enfants à charge fiscalement et qui fréquentent à la rentrée de septembre un établissement du 2<sup>nd</sup> degré (collèges, lycées) ou un établissement d'enseignement supérieur sous contrat avec l'Éducation nationale. L'attribution et le montant de la bourse sont déterminés en fonction des ressources du foyer, du niveau d'études suivies et de la nature de l'établissement.

**Campagne de demande de bourse communale :** chaque année de septembre à novembre, sur RDV au guichet du SAF. Dossiers à retirer au pré-accueil du SAF ou à télécharger sur : [www.vitry94.fr/158/services/education-formation/allocations-et-bourses-d-etudes.htm](http://www.vitry94.fr/158/services/education-formation/allocations-et-bourses-d-etudes.htm)

# Informations pratiques

## Prise de rendez-vous en ligne :

La prise de rendez-vous s'effectue directement sur le site Internet de la Ville dans « Démarches en ligne » :

<https://user.clicrdv.com/vitry-service-des-affaires-familiales>

## Périodicité de la facturation des activités

La facturation des activités se fait mensuellement, le mois suivant de la période facturée.

## Modalités de paiement des factures

**Pour le paiement des factures, vous avez la possibilité de les régler en ligne sur le site suivant : [www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web](http://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web)**

Vous devez renseigner l'identifiant de la collectivité, en tapant 195 dans la case prévue à cet effet, puis indiquer la référence de la facture (dans l'encadré en haut à gauche de la facture).

## Vous pouvez régler aussi les factures :

■ par prélèvement automatique (possible pour toutes les activités sauf les séjours vacances) : le mandat de prélèvement SEPA et le relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à prélever doivent être joints au dossier du quotient familial : [www.vitry94.fr/5328/services/enfance/calcul-quotient-familial.htm](http://www.vitry94.fr/5328/services/enfance/calcul-quotient-familial.htm)

■ au guichet du Trésor Public, situé au 94-96 rue Victor-Hugo à Ivry-sur-Seine, par téléphone au 01-46-72-78-71 (taper 1)

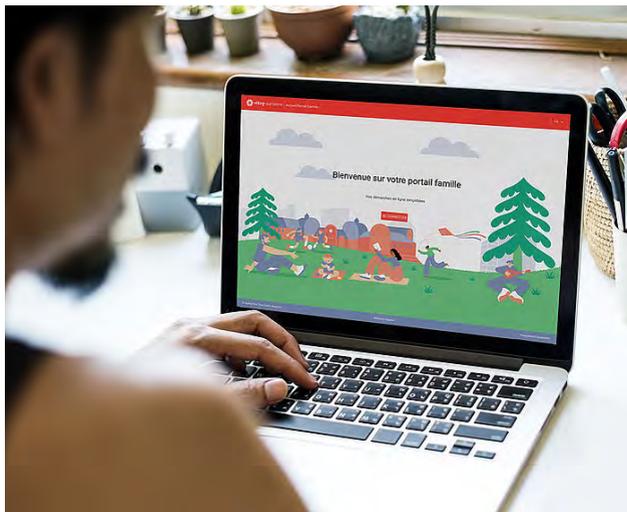
■ ou chez un buraliste agréé avec le QR code sur la facture (CB ou espèces dans la limite de 300 euros) :

- LE GITANE – 110, avenue du-Colonel-Fabien - Vitry-sur-Seine
- MAXI-TABAC - 17B, avenue Maximilien-Robespierre - Vitry-sur-Seine
- LE FRANCE CIVETTE – 33, avenue Eva-Salmon - Vitry-sur-Seine
- LE FRANÇAIS – 25, avenue Lucien-Français - Vitry-sur-Seine
- LE REINITAS – 6, place Paul-Froment - Vitry-sur-Seine
- LE FONTENOY – 120, avenue Ernest-Havet - Vitry-sur-Seine
- LE TABARIOT – 2, rue Audigeois - Vitry-sur-Seine
- CAFÉ TABAC DE L'EMPIRE – 59, boulevard de Stalingrad - Vitry-sur-Seine
- CLAIR DE PLUME – 34, avenue Youri-Gagarine - Vitry-sur-Seine

# Le portail famille vous simplifie la vie !

[www.vitry94.fr/portailfamille](http://www.vitry94.fr/portailfamille)

**Votre nouvel espace  
privé en ligne pour  
simplifier les démarches  
et services proposés  
aux familles vitriotes**



Une fois connecté avec votre e-mail et mot de passe personnels, le Portail famille vous permet de :

- Consulter et télécharger toutes les factures de la famille
- Payer les factures sur internet par CB, grâce à l'interface PayFIP
- Retrouver les messages des services de la Ville dans votre boîte de réception
- Accéder aux données personnelles de votre famille (nom, adresse, téléphone, e-mail, etc.) pour faire le point sur les informations enregistrées
- Accéder à la carte de quotient familial de votre famille

Si vous n'avez pas encore de mot de passe, vous pouvez en créer un en cliquant sur le bouton «se connecter» puis sur «mot de passe oublié» et en saisissant votre e-mail.

Un e-mail vous sera envoyé avec un lien vous permettant de générer un nouveau mot de passe.

Une fois connecté, vous pouvez naviguer sur le portail et profiter de tous les services proposés.

Le Portail Famille sera enrichi dans les années à venir par de nouveaux services dématérialisés.

**Tuto en vidéo, scannez-moi !**

ou sur [vitry94.fr/portailfamille](http://vitry94.fr/portailfamille) 



# Les tarifs

## Accueil périscolaire en maternelle

Chaque école maternelle de Vitry organise un accueil des enfants avant et après la classe, pendant lequel des animateurs des centres de loisirs maternels proposent des activités d'éveil ludiques adaptées aux rythmes et besoins des enfants de 2 à 6 ans.

### Heures et jours d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi,  
7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30

**Le tarif journalier s'applique lorsque l'enfant participe à l'accueil du matin et du soir de la même journée. Ce tarif dégressif s'effectue automatiquement et apparait sur la facture sur l'activité d'accueil du soir.**

**Inscription auprès  
des animateurs  
dans les écoles.**

Tranches	Q.F.	Prix journalier	Prix journalier matin	Prix journalier soir
1	1 à 70	0,37 €	0,18 €	0,28 €
2	71 à 136	0,76 €	0,37 €	0,57 €
3	137 à 196	1,42 €	0,67 €	1,19 €
4	197 à 256	2,36 €	0,84 €	1,84 €
5	257 à 299	2,45 €	1,08 €	1,96 €
6	300 à 342	2,65 €	1,20 €	2,07 €
7	343 à 402	3,15 €	1,49 €	2,41 €
8	403 à 467	3,45 €	1,70 €	2,57 €
9	468 à 534	3,76 €	1,92 €	2,73 €
10	535 à 599	4,62 €	2,21 €	3,05 €
11	600 à 662	4,67 €	2,47 €	3,31 €
12	663 à 725	5,09 €	2,69 €	3,60 €
13	726 à 803	5,52 €	2,91 €	3,92 €
14	804 à 1000	5,97 €	3,17 €	4,22 €
15	1001 à 1500	6,11 €	3,24 €	4,32 €
16	1501 à 2000	6,17 €	3,27 €	4,37 €
17	+ 2000	6,23 €	3,30 €	4,42 €
Tarif hors commune		7,56 €	4,02 €	5,34 €

## Les tarifs

### Accueil du matin en élémentaire

Dans chaque école élémentaire de Vitry, un accueil des enfants avant la classe est organisé par les animateurs des centres de loisirs.

#### Heures et jours d'ouverture :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 7 h à 8 h 30,

En période scolaire et pendant les petites vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques).

**Tarif journalier :** 1,05 €

Inscription auprès de  
l'animateur responsable  
de l'accueil dans  
l'établissement.



### Études dans les écoles élémentaires

Après la classe, entre 16 h 30 et 18 h 30, les enfants des écoles élémentaires ont la possibilité de fréquenter l'étude. Un enseignant ou un étudiant se charge d'aider les enfants à apprendre leurs leçons.

**Deux horaires de sortie sont possibles : 18h ou 18h30.**

**Tarif journalier :** 1,61 €

Inscription  
auprès du chef  
de l'établissement  
scolaire.

# Les tarifs

## Restaurant scolaire

Dans chaque école maternelle et élémentaire de Vitry, un restaurant scolaire permet aux enfants de déjeuner dans l'enceinte de leur établissement. Les repas sont conçus avec la participation d'une diététicienne et de parents volontaires qui veillent à la qualité et à l'équilibre nutritionnel des menus.

**Les repas sont facturés au nombre de repas consommés pendant le mois.**

Pour les enfants allergiques avec un projet d'accueil individualisé et munis d'un panier repas complet, il est institué une réduction de 50% pour chaque enfant concerné. Les familles doivent se faire connaître auprès du coordinateur enfance famille.

**Inscription  
auprès du chef  
de l'établissement  
scolaire.**

Q.F.	LE REPAS
1 à 70	0,62 €
71 à 136	1,09 €
137 à 196	1,68 €
197 à 256	2,37 €
257 à 299	2,63 €
300 à 342	2,76 €
343 à 402	3,03 €
403 à 467	3,46 €
468 à 534	3,67 €
535 à 599	4,11 €
600 à 662	4,52 €
663 à 725	4,88 €
726 à 803	5,26 €
804 à 1000	5,53 €
1001 à 1500	5,81 €
1501 à 2000	5,95 €
+ 2000	6,09 €
Tarif hors commune	7,30 €



# Les tarifs

## Centres de loisirs maternels et primaires

### Le mercredi

En période scolaire, cette activité fonctionne :

- Le mercredi de 7h à 18h30 en maternelle
- Le mercredi de 8h30 à 18h30 en élémentaire

(Possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h00 à 8h30 : voir tarif page 7).

Elle est facturée au nombre de jours de présence.

Q.F.	TARIF MERCREDI (repas+ activités)
1 à 70	1,63 €
71 à 136	2,19 €
137 à 196	3,39 €
197 à 256	4,66 €
257 à 299	5,16 €
300 à 342	5,48 €
343 à 402	6,08 €
403 à 467	6,97 €
468 à 534	7,75 €
535 à 599	8,64 €
600 à 662	9,46 €
663 à 725	10,27 €
726 à 803	11,16 €
804 à 1000	11,66 €
1001 à 1500	12,10 €
1501 à 2000	12,32 €
+ 2000	12,54 €
Tarif hors commune	14,63 €

**Inscription dans  
les centres auprès  
des animateurs.**



# Pendant les vacances scolaires

## Horaires d'ouverture

- En maternelle : de 7h à 18h30
- En élémentaire : de 8h30 à 18h30

(Possibilité d'inscrire l'enfant à l'accueil du matin de 7h00 à 8h30 : voir tarif page 7).

Tout dépassement d'horaire le soir sera facturé.

Q.F.	TARIF JOURNALIER
1 à 70	1,63 €
71 à 136	2,19 €
137 à 196	3,39 €
197 à 256	4,66 €
257 à 299	5,16 €
300 à 342	5,48 €
343 à 402	6,08 €
403 à 467	6,97 €
468 à 534	7,75 €
535 à 599	8,64 €
600 à 662	9,46 €
663 à 725	10,27 €
726 à 803	11,16 €
804 à 1000	11,66 €
1001 à 1500	12,10 €
1501 à 2000	12,32 €
+ 2000	12,54 €
Tarif hors commune	14,63 €

L'inscription se fait directement sur le centre le premier jour des vacances scolaires. Si votre enfant participe régulièrement au centre de loisirs du mercredi, vous n'aurez aucune démarche supplémentaire à effectuer. Dans les autres cas, **vous devrez impérativement vous munir du carnet de santé de votre enfant et de l'assurance extra-scolaire.**

Pour les enfants en situation de handicap, la ville peut mettre à disposition, si nécessaire, un auxiliaire de vie (AVCL). Les parents sont invités à prendre contact au moins un mois avant chaque période de vacances scolaires, avec M. Ivan GUILLEMIN, coordinateur enfance famille au 01 46 82 83 25.

**Inscription dans  
les centres auprès  
des animateurs**

# Les tarifs

## Classes d'environnement

**Facturation établie après le séjour de l'enfant, en fonction du nombre de jours sur le centre et payable en deux fois.**

- réduction de 30 % pour le départ d'un 2<sup>e</sup> enfant de la même fratrie au cours de la même année scolaire,
- réduction de 50 % pour le 3<sup>e</sup> enfant dans les mêmes conditions.

Q.F.	Tarif journalier
1 à 70	5,12 €
71 à 136	5,63 €
137 à 196	8,03 €
197 à 256	10,96 €
257 à 299	12,12 €
300 à 342	12,67 €
343 à 402	14,65 €
403 à 467	17,10 €
468 à 534	19,47 €
535 à 599	22,04 €
600 à 662	25,03 €
663 à 725	27,22 €
726 à 803	29,60 €
804 à 1500	32,22 €
1501 à 2000	33,64 €
+ 2000	35,05 €
Tarif hors commune	39,73 €



# Les tarifs

## Centres de vacances

- séjours à la mer, à la campagne, à la montagne,
- séjours linguistiques, à l'étranger,
- séjours pour les familles.

Les dates et les destinations sont communiquées dans les catalogues vacances diffusés sur le site de la ville : [www.vitry94.fr/vacances](http://www.vitry94.fr/vacances)

### Séjours enfants et jeunes - tarif journalier (pension complète)

Q. F.	TARIF 1 • séjours hiver pour les 4/5 ans • séjours printemps et été pour les 4/11 ans	TARIF 2 • séjours hiver en France pour les 6/11 ans • séjours printemps et été en France pour les 12/14 ans	TARIF 3 • séjours hiver en France et linguistiques pour les 12/17 ans • séjours printemps et été en France pour les 15/17 ans	TARIF 4 • séjours itinérants et à l'étranger pour les 12/17 ans
1 à 70	12,50 €	16,30 €	17,10 €	18,50 €
71 à 136	13,80 €	18,09 €	18,92€	20,47 €
137 à 196	15,17 €	20,24 €	21,88€	23,58 €
197 à 256	16,08 €	21,16 €	23,70 €	25,51 €
257 à 299	16,63 €	22,48 €	24,89 €	26,72 €
300 à 342	17,12 €	23,10 €	25,32 €	27,41 €
343 à 402	17,82 €	24,12 €	26,70 €	28,75 €
403 à 467	19,75 €	26,44 €	28,90 €	30,93 €
468 à 534	21,30 €	28,82 €	31,99 €	34,43 €
535 à 599	24,09 €	31,69 €	36,85 €	39,76 €
600 à 662	28,49 €	34,47 €	40,10 €	43,00 €
663 à 725	31,00 €	37,38 €	43,67 €	46,45 €
726 à 803	33,74 €	40,59 €	47,35 €	50,61 €
804 à 1500	36,64 €	44,25 €	51,41 €	54,83 €
1501 à 2000	38,20 €	46,14 €	53,59 €	57,16 €
+ 2000	39,75 €	48,02 €	55,77 €	59,49 €

### Séjours Familles - tarif journalier (pension complète)

Q. F.	TARIF 1 Séjours familles printemps à partir de 16 ans et +	TARIF 2 Séjours familles printemps enfant de 2 à 15 ans	TARIF 1 Séjours familles hiver et été à partir de 16 ans et +	TARIF 2 Séjours familles hiver et été enfant de 2 à 15 ans
1 à 335	21,28 €	15,90 €	27,40 €	19,88 €
336 à 503	26,85 €	19,28 €	31,69 €	24,14 €
504 à 672	28,55 €	22,91 €	36,43 €	28,62 €
673 à 1500	32,66 €	27,13 €	41,61 €	33,88 €
1501 à 2000	34,95 €	29,03 €	44,52 €	36,25 €
+ 2000	37,23 €	30,92 €	47,43 €	38,62 €

# Cours municipaux artistiques

Les écoles municipales artistiques proposent aux enfants et aux adultes de nombreuses disciplines autour de la danse, la musique et les arts plastiques.

## Tarifs annuels

Q.F.	cours collectifs (danse, solfège et arts plastiques)	cours individuels (instruments)	cours éveil artistique
1 à 70	25,02 €	35,13 €	19,02 €
71 à 136	48,84 €	68,84 €	34,45 €
137 à 196	84,68 €	119,87 €	58,88 €
197 à 256	129,27 €	163,93 €	90,61 €
257 à 299	149,59 €	189,41 €	104,67 €
300 à 342	166,35 €	210,81 €	119,64 €
343 à 402	186,73 €	237,29 €	130,74 €
403 à 467	225,42 €	290,21 €	158,49 €
468 à 534	252,91 €	323,44 €	177,85 €
535 à 599	305,62 €	361,26 €	195,28 €
600 à 662	326,77 €	415,67 €	230,79 €
663 à 725	379,94 €	451,25 €	250,41 €
726 à 803	386,13 €	491,34 €	272,42 €
804 à 1000	427,38 €	537,76 €	302,85 €
1001 à 1500	465,86 €	586,17 €	330,06 €
1501 à 2000	486,83 €	612,55 €	344,92 €
+ 2000	507,79 €	638,93 €	359,77 €
hors commune	586,89 €	730,60 €	442,19 €

**Les frais d'inscription représentent 10% du tarif annuel et restent acquis en cas de démission. Celle-ci doit obligatoirement être signalée par courrier auprès du secrétariat des écoles municipales artistiques.**



**Inscription auprès du secrétariat des écoles municipales artistiques  
71, rue Camille-Groult  
01 55 53 14 90**



# Coordonnées utiles

## **Mairie de Vitry-sur-Seine**

### **Service des Affaires Familiales**

2 avenue Youri-Gagarine

94400 Vitry-sur-Seine

Téléphone : 01 46 82 84 14

Courriel : [accueilsaf@mairie-vitry94.fr](mailto:accueilsaf@mairie-vitry94.fr)

## **Mairie de Vitry-sur-Seine**

### **Secteur Séjours et Initiatives des Écoles**

2 avenue Youri-Gagarine

94400 Vitry-sur-Seine

Téléphone : 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24

Courriel : [vacances@mairie-vitry94.fr](mailto:vacances@mairie-vitry94.fr)

## **Ecoles Municipales Artistiques**

71, rue Camille-Groult

94400 Vitry-sur-Seine

Téléphone : 01 55 53 14 90

Fiche de contact : <https://ema.vitry94.fr/3022/outils/contacts.htm>

## **Trésor Public**

Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine

94-96 rue Victor-Hugo

94200 Ivry-sur-Seine

Téléphone : 01-46-72-78-71

Courriel : [sgc.ivry-sur-seine@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:sgc.ivry-sur-seine@dgifp.finances.gouv.fr)

## **Département du Val-de-Marne**

Espace des solidarités - Vitry-sur-Seine

27, avenue Maximilien Robespierre

94400 Vitry-sur-Seine

Téléphone : 01 46 82 16 17

Formulaire de contact : <https://www.valdemarne.fr/contact?nid=28864>

## **Éducation Nationale**

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne

Immeuble Saint-Simon

68, avenue du Général de Gaulle

94011 Créteil cedex

Téléphone : 01 45 17 60 00 - 01 45 17 60 02

# Calendrier des vacances scolaires en centres de loisirs maternels et primaires

## ■ Rentrée des classes

Lundi 2 septembre 2024.

## ■ Vacances de la toussaint

Du lundi 21 octobre au samedi 2 novembre 2024.

Reprise des cours le lundi 4 novembre 2024.

## ■ Vacances de Noël

Du lundi 23 décembre 2024 au samedi 4 janvier 2025.

Reprise des cours le lundi 6 janvier 2025.

## ■ Vacances d'hiver

Du lundi 17 février au samedi 1<sup>er</sup> mars 2025.

Reprise des cours le lundi 3 mars 2025.

## ■ Vacances de printemps

Du lundi 14 avril au samedi 26 avril 2025.

Reprise des cours le lundi 28 avril 2025.

## ■ Pont de l'ascension

Du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Reprise des cours le lundi 2 juin 2025.

## ■ Vacances d'été

Fin des cours le samedi 5 juillet 2025.